



**Mission Permanente du Royaume du Maroc
auprès des Nations Unies**

**Discours
M Laassel Abderrazzak
Représentant Permanent Adjoint
Du Royaume du Maroc
Point 110 : Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

New York, 8 octobre 2013

Monsieur le Président,

Je voudrais de prime abord, vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection pour présider les travaux de la Sixième Commission. Mes félicitations vont également aux Membres du Bureau.

Le Maroc s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des Non Alignés ~~et~~ de l'Organisation de la Coopération Islamique ~~et du Groupe Africain~~

Monsieur le Président,

Notre réunion aujourd'hui revête une grande importance du fait qu'elle est consacrée à un fléau qui n'a cessé de menacer la paix et la sécurité internationales, en l'occurrence, le terrorisme.

Ce fléau, qui frappe aveuglement n'importe où, n'importe comment et à tous moments sans distinction aucune, n'a pas d'identité. Il ne peut être associé ni à une religion, ni à une civilisation, ni à un Etat ou Nation en particulier.

Les groupes terroristes continuent d'adapter leur modus operandi et adoptent désormais un ordre du jour plus régional, de nouer des liens encore plus étroits avec les réseaux de la criminalité transnationale organisée et d'utiliser de manière plus intensive les technologies de l'information et de communication.

Le Royaume du Maroc, qui condamne le terrorisme sous toutes ses formes, a dès le début joint ses efforts à ceux de la communauté internationale pour le combattre et l'éradiquer, en prenant des mesures à l'échelle nationale et internationale. *A ce titre, le Maroc condamne fermement les attentats terroristes perpétrés au Kenya et exprime sa solidarité avec ce pays frère.*

Monsieur le Président, Le Maroc en sa qualité de Membre Non Permanent du Conseil de Sécurité a organisé lors de sa présidence du Conseil en décembre 2012 une réunion ministérielle sur le Sahel et contribué activement à l'adoption de la Résolution sur le Mali. De même, il a élaboré et présenté la Déclaration Présidentielle du Conseil de Sécurité sur le Sahel en juillet 2013.

Au niveau national, le Royaume du Maroc a pris les mesures nécessaires pour consolider son appareil judiciaire, entre autres, par l'adoption des lois visant à faire face à ce phénomène, la mise en œuvre d'une stratégie globale et proactive, intégrant un volet répressif à travers la mobilisation des Services de Sécurité et de Justice, mais également préventif par l'adoption de réformes politiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives et religieuses. C'est dans cette perspective que le Royaume du Maroc continue de renforcer son arsenal juridique et son dispositif institutionnel et opérationnel, en vue de lutter efficacement contre la menace terroriste et la criminalité transnationale organisée.

Toutefois, le Maroc, conscient, d'une part, de l'ampleur de la menace terroriste à l'échelle mondiale et convaincu, d'autre part, que les efforts nationaux ne suffisent pas à elles seules à faire face à l'évolution mondiale du terrorisme, appelle à la conjugaison des efforts de la communauté internationale pour renforcer la lutte contre le terrorisme.

A cet effet, le Maroc qui a adhéré intégralement à l'ensemble des Conventions liées directement ou indirectement à la lutte contre le terrorisme, soutient le travail fait par l'ONU pour la conclusion d'une Convention proactive contre le terrorisme international et tient compte des efforts continus déployés

par le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée Générale en date du 17 décembre 1996.

Le Maroc continue à apporter son soutien aux efforts internationaux quels soient dans le cadre des initiatives internationales, régionales et sous-régionales pour consolider la coordination et l'échange des expériences et la coopération dans la lutte antiterroriste, notamment sa participation dynamique dans le cadre du Forum Global de lutte contre le terrorisme et continue à déployer des efforts en tant que Président du Comité Contre le terrorisme du Conseil de Sécurité de l'ONU.

De même, le Maroc considère qu'une approche régionale, consolidée par un soutien et des mécanismes à l'échelle internationale parrainés par l'ONU s'avèrent d'une grande pertinence pour une lutte efficace contre ce fléau. L'engagement pour la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de 2006, qui appelle à la coopération entre les Etats reste le cadre idoine pour renforcer le combat contre le terrorisme. De ce fait, ma délégation qui exprime sa disponibilité à prendre part activement au processus d'examen de ladite stratégie, appelle à sa mise en œuvre de concert avec les initiatives Internationales lancées dans le domaine. Mon pays se félicite également de l'établissement du Centre des Nations Unies sur le terrorisme appelant à une coopération élargie avec ce Centre.

Monsieur le Président,

Le Maroc se félicite à cet égard, de l'initiative du Secrétaire Générale pour la convocation de la 2^{ème} réunion de Haut niveau sur le Sahel.

La réponse de la communauté internationale à la menace que représentent les groupes terroristes sur la sécurité du Mali et de l'espace Sahélo-maghrébin de manière générale, a pu contenir les effets immédiats de cette menace et a permis à ce pays de retrouver les conditions propices lui permettant de protéger ses populations, de prévenir la prise de contrôle par les groupes terroristes d'une grande partie de son territoire et de favoriser la relance de son processus démocratique.

Certes, la Communauté internationale a réalisé des progrès considérables contre les groupes terroristes au Nord du Mali, toutefois, la guerre contre le terrorisme dans l'espace sahelo-maghrébin et en Afrique de l'Ouest doit continuer avec la même détermination. Aussi une coopération régionale, sous-régionale et intra-régionale s'avère indispensable entre les Etats du Sahel, d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb pour faire face à ce fléau. Nous serons appelés à élargir les champs des activités du Groupe de travail sur le Sahel à la

façade atlantique de l'Afrique afin de mieux cerner les implications des connexions terroristes et de la criminalité transnationale organisée et maintenir notre vigilance et notre engagement.

Par ailleurs, le Maroc en tant que dépositaire de la Convention relative à la Coopération judiciaire entre les pays francophones d'Afrique adoptée à Rabat à l'issue de la 5^{ème} réunion des Ministres de la justice des pays francophones d'Afrique poursuit ses efforts pour accélérer l'entrée en vigueur de cette convention afin de permettre la mise en œuvre de toutes les conventions internationales sur la lutte contre le terrorisme au niveau régional. Le Maroc poursuit également son appui aux initiatives visant à renforcer les capacités mutuelles des Etats africains pour faire face aux menaces sécuritaires d'une façon générale et terroriste en particulier, y compris l'initiative des Etats africains riverains de l'Océan Atlantique et du Groupement Sahélo-saharien.

Monsieur le Président,

L'expérience développée par le Maroc dans le domaine de la lutte contre le terrorisme a démontré que l'adhésion des citoyens aux mesures prises par les Autorités publiques, et leur rejet total de l'extrémisme et de la violence comme moyen d'atteindre des objectifs politiques sont des éléments fondamentaux dans la réussite de toute stratégie de lutte contre le terrorisme.

Notre engagement ferme à poursuivre des réformes démocratiques, avec le développement humain comme pilier central, et notre attachement aux principes de tolérance, de dialogue et de respect des droits de l'homme a permis au Maroc de se doter d'une réponse adéquate face à l'extrémisme violent.

Merci pour votre attention